

Pau, le 11 janvier 2021

**DGH 2021, visio du 18 janvier 2021  
et appel à la grève du 26 janvier  
RAPPEL IMPORTANT**

En ce début d'année, dans nos établissements, la rentrée 2021 se prépare et les informations sur les prévisions d'effectifs et la ventilation de la DHG doivent être communiquées lors des prochains conseils pédagogiques. Nous demandons d'interpeller vos chefs d'établissement afin qu'ils vous communiquent le montant de l'enveloppe DGH allouée à l'établissement, le nombre de classes par niveau, les éventuelles créations ou suppressions de postes.

Nous vous invitons à dresser un premier bilan lors d'une visioconférence le Lundi 18 Janvier à partir de 18h via le lien suivant : <https://meet.jit.si/bureaus2-64>  
ou de nous l'envoyer par mail : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

Dans notre académie, il est envisagé de **supprimer 104 postes alors que les effectifs augmentent d'environ 2500 élèves**. Pour garder les mêmes conditions actuelles d'encadrement, qui sont déjà loin d'être satisfaisantes, il aurait fallu créer 191 ETP de plus et non en supprimer.

**Au total 295 ETP feront défaut dans notre académie à la rentrée prochaine**. Les conditions de travail et d'enseignement seront encore plus dégradées par des choix budgétaires assumés au long cours dans une période de croissance démographique d'élèves.

Il nous appartient de nous mobiliser pour y mettre un frein : d'ores et déjà nous vous invitons à **déposer une heure d'information syndicale la semaine du 18 janvier 2021** afin de préparer la grève intersyndicale (FSU, CGT, SUD Éducation, FO et SNALC) dans l'Éducation du mardi 26 janvier 2021.

**Conseil d'administration : des dispositions prises le 21 décembre en catimini, modifient le fonctionnement des établissements et affaiblissent considérablement la démocratie sociale.**

Alors que le conseil supérieur de l'éducation a rejeté massivement ces modifications du code de l'éducation, un décret d'application est paru fin décembre (n° 2020-1632 du 21 décembre 2020).

À partir du prochain renouvellement du CA et de son installation (octobre 2021) l'ordre du jour sera à la seule main des **chefs d'établissements**. Avec un manager obtus, les CA pourraient n'examiner que des questions obligatoires et celles « concédées » sur sa seule décision. Partout il faudra installer un rapport de force pour signifier que la communauté éducative ne tolérera pas d'être ignorée et méprisée.

Par ailleurs, la **commission permanente disparaîtra totalement**, sauf si le CA l'installait mais alors avec obligation de lui déléguer des compétences décisionnelles.

L'article du code de l'éducation qui impose aujourd'hui l'examen préalable par la commission permanente de toutes les questions relevant de l'autonomie pédagogique disparaît d'un trait de plume. **A terme, c'est donc la disparition de la Commission Permanente ou son maintien dans le seul but de contourner le CA.**

Ces dispositions ne réduiront pas au silence les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

**Faisons entendre notre voix le 26 janvier, toutes et tous en grève !**

Renaud Robert, secrétaire départemental

**26 janvier 2021: tou-te-s en grève  
pour les rémunérations et les conditions de travail !**

<https://www.salairecorrectexige.fr/> pour 42 heures 53 de travail hebdomadaire. Rappelons que **69 % des personnels ne seront pas concernés par les mesures salariales** annoncées par JM Blanquer bien loin des promesses claironnées ! Une augmentation allant de 100 euros pour les collègues à l'échelon 1 à 30 euros pour celles et ceux à l'échelon 7.

Même si on peut se féliciter de la création d'une prime d'équipement de 150 euros (et encore pas pour tou-te-s) elle est très largement insuffisante et même méprisante.

**Un sérieux motif pour exercer son droit de grève mardi 26 janvier !**

**Vaccination des personnels : en avril... et non mi-mars  
comme annoncé dans les médias !**

Dans la cacophonie actuelle sur le sujet, lors de la réunion ministérielle sur la situation sanitaire du 7 janvier, la FSU a exigé des clarifications. Le ministère confirme le scénario initial, c'est à dire, en suivant l'ordre de priorités défini nationalement et par les autorités médicales : les personnes âgées et les soignants.

Les enseignant-e-s sont parmi les personnes prioritaires, en début de 3ème phase de vaccination, donc en avril, précision en contradiction avec les annonces de Jean-Michel Blanquer en début de semaine sur une vaccination, au plus tard, en mars. L'ordre pour le passage des personnels concernés sera défini ultérieurement mais devrait correspondre aux critères en vigueur pour le reste de la population : âge, vulnérabilité etc.

Pour le SNES-FSU, il est indispensable d'**accélérer la vaccination des personnels volontaires**. Cela impose de préciser le calendrier et pose des questions logistiques (renforcées par certaines interventions ministérielles sur les lieux de vaccination) auxquelles des réponses doivent être rapidement apportées.

Quant à la campagne nationale de tests antigéniques, lancée en novembre 2020 et qui devait massivement se tenir, à l'heure actuelle seuls 10 000 tests ont pu être effectués... dans les lycées. En outre la fiabilité de ces tests est loin d'être optimale contrairement aux tests PCR.

**Réunion sur la situation sanitaire au ministère du jeudi 7 janvier :  
encore une fois, la gestion de la crise par le Ministère  
n'est pas à la hauteur des enjeux !**

Peu de prévention, pas d'anticipation alors que la crise sanitaire persiste et pourrait s'aggraver : c'est malheureusement ce qu'il ressort de cette réunion. La rentrée de janvier s'est déroulée dans un contexte sanitaire bien particulier : un retour de vacances après des fêtes qui ont été synonymes de brassage plus important, un niveau toujours élevé de contaminations. L'apparition du variant anglais vient aggraver le contexte sanitaire. Des mesures fortes de protection et de prévention qui, jusqu'ici, ont fortement fait défaut doivent être prises rapidement !

A J-10, toujours aucune information et aucune perspective claires sur l'« après 20 janvier » (date fixée pour une possible reprise à 100% en présentiel dans les lycées) alors que, dans le même temps, le ministre s'entête « dans l'intérêt des élèves » (sic sur RTL ce dimanche) à maintenir les épreuves d'enseignements de spécialité du baccalauréat prévues dans deux mois.

**Les collèges ont été les grands oubliés du protocole sanitaire**. Au regard de la situation sanitaire, il est impératif d'engager rapidement une réflexion sur l'organisation des cours (groupes, etc) pour limiter le brassage des élèves.

Le Snes-FSU exige **des mesures sanitaires renforcées**, ainsi que des mesures pédagogiques, mais aussi une meilleure anticipation des suites de la crise sanitaire : le ministère doit travailler sur différentes hypothèses, les présenter en amont afin qu'elles soient discutées, plutôt que de faire le choix une nouvelle fois d'une diffusion de dernière minute.